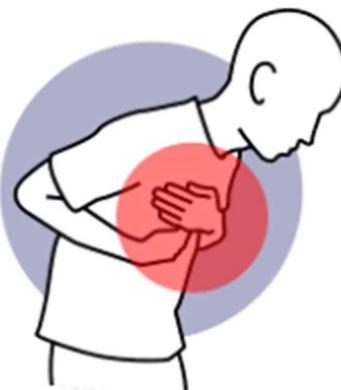




## CGOS - PRESTATION MALADIE POUR LES CONTRACTUELS



### MALADIE ORDINAIRE

ANCIENNETE DANS LE SERVICE	CE QUI EST PRIS EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT	LE CGOS COMPLETE LE DEMI-TRAITEMENT A HAUTEUR DE 45%
Inférieure à 4 mois	Indemnités journalières SS	
Entre 4 mois et 2 ans	90% de la rémunération pendant 1 mois puis demi-traitement pendant 1 mois	...pendant 1 mois
Entre 2 et 3 ans	90% de la rémunération pendant 2 mois puis demi-traitement pendant 2 mois	...pendant 2 mois
Supérieure à 3 ans	90% de la rémunération pendant 3 mois puis demi-traitement pendant 3 mois	...pendant 3 mois

Pour chaque arrêt en maladie ordinaire, 1 jour de carence est déduit.

### ALLOCATION EN CAS DE CONGE DE GRAVE MALADIE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

ANCIENNETE DANS LE SERVICE	CE QUI EST PRIS EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT	LE CGOS COMPLETE LE DEMI-TRAITEMENT A HAUTEUR DE 45%
Supérieure à 3 ans	Traitement entier pendant 1 an puis demi-traitement pendant 2 ans	...pendant 3 mois